

Par conséquent, le Canada a contribué notablement aux négociations de Bretton Woods, en 1944, qui ont abouti à un accord sur les clauses du FMI; le Canada en est membre fondateur et nous l'avons appuyé activement depuis. Ainsi, le gouvernement est particulièrement heureux de voir adopter la mesure historique qu'est la création des droits de tirage spéciaux dans le cadre du FMI.

Évolution progressive: tel a toujours été le mot d'ordre du Fonds. Fondé au titre d'organisme international nanti de pouvoirs délégués plutôt qu'à celui de banque centrale internationale superposée à la structure des gouvernements nationaux, son influence et son utilité dépendaient du consentement des gouvernements à lui déléguer des pouvoirs. Depuis, les gouvernements nationaux se sont montrés de plus en plus disposés à élargir la portée des activités du Fonds dans le domaine monétaire international. Par conséquent, nous devrions considérer ces propositions de modifier le Fonds, surtout celles qui portent sur la création de nouveaux instruments de réserve, comme un pas en avant encourageant et des plus importants dans son évolution progressive. D'après le directeur du Fonds, il s'agit ici de l'événement le plus significatif en fait de coopération monétaire internationale depuis les accords de Bretton Woods.

● (8.10 p.m.)

En octobre 1963, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du groupe des Dix chargèrent leurs délégués d'entreprendre une étude complète du système monétaire international et des liquidités dont il aurait probablement besoin dans l'avenir. Il devint bientôt évident que la croissance des instruments de réserve traditionnels—l'or, le dollar américain et la livre sterling—ne seraient sans doute pas suffisants pour faire face à la croissance globale des réserves internationales nécessaires pour répondre à l'augmentation régulière des échanges et des paiements internationaux. Les réserves de sterling avaient cessé depuis un certain temps déjà de croître et la livre était soumise à des pressions sans cesse renouvelées. Le déficit de la balance des paiements des États-Unis qui, pendant de nombreuses années, s'était avéré une nécessité et avait été favorablement accueilli en général, tendait à devenir chronique, et certains pays se montraient peu enclins à accroître indéfiniment leurs réserves d'argent américain. Les États-Unis eux-mêmes déclaraient qu'ils étaient résolus à améliorer la balance de leurs paiements; les dollars américains ne pourraient donc plus être considérés comme un moyen éventuel d'assurer la croissance future des réserves. On ne pouvait espérer, non plus, que la production de l'or réponde à cette nécessité.

On a donc commencé à songer aux mesures d'urgence qui s'imposeraient le jour où l'amorce d'une pénurie des réserves internationales risquerait de compromettre la croissance économique mondiale. En 1966 les délégués du groupe des Dix ont inauguré une série de pourparlers avec les administrateurs du Fonds qui, eux-mêmes, examineraient aussi ces problèmes; à l'Assemblée annuelle du Fonds monétaire international à Rio de Janeiro en 1967, les administrateurs ont présenté aux gouverneurs les conclusions de ces pourparlers sous la forme d'un expédient basé sur des droits de tirage spéciaux au Fonds. Les gouverneurs réunis à Rio ont ordonné aux administrateurs de préparer avant le 31 mars 1968 un rapport qui proposerait d'abord des modifications aux articles de l'accord et des règlements dans le but d'entériner cette formule et deuxièmement des modifications visant à améliorer les règlements et les activités du Fonds.

Quelques points litigieux en suspens ont été tranchés lors d'une réunion du groupe des Dix tenue à Stockholm à la fin de mars 1968; les gouverneurs ont été saisis de ces modifications au début d'avril et elles ont été approuvées le 31 mai par une forte majorité du Conseil des gouverneurs dont faisait partie le ministre des Finances à titre de gouverneur représentant le Canada. Ce régime entrera en vigueur lorsque les trois cinquièmes des membres qui possèdent les quatre cinquièmes des voix auront pris les mesures nécessaires leur permettant de participer au régime en question. Évidemment, comme la Chambre va le constater, les termes du bill représentent le fruit de négociations extrêmement poussées. Même si tous les participants ont dû faire des compromis, le gouvernement estime que la formule adoptée est réalisable, bien équilibrée et susceptible d'évolution au fur et à mesure qu'elle deviendra familière et qu'on aura acquis de l'expérience en l'utilisant.

Je voudrais maintenant décrire les principaux aspects des droits de tirage spéciaux, auxquels nous pouvons faire allusion maintenant, je pense, sous la forme du sigle DTS, puis, tracer les grandes lignes de certaines autres modifications que renfermera le bill. Il s'agit de créer un nouvel instrument de réserve pour compléter les réserves de devises existantes, mais non pour remplacer l'or ou les monnaies de réserve. Pour des raisons que j'ai mentionnées tantôt, on peut s'attendre que la proportion des DTS par rapport aux réserves totales augmentera progressivement. En définitive, je m'attends que le gros des réserves sera détenu sous forme de DTS. A ce stade, les pays participants exerceront un contrôle étroit sur le montant global des réserves en circulation, de la même manière